

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 20 mai 2021



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Isabelle KRZYWKOWSKI			
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL			
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS			Jean BRETON
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA			Cédric LAURENT

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T) <i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T) <i>En attente d'une suppléante</i>		X	
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)			Emmy MARC
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)		X	
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Invités permanents

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
<i>En cours de recrutement</i>	Directeur·rice Général·e Délégué·e Formation		
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe		X
Anne BOITARD	Directrice par intérim de la DESMAP		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Sandrine LABLANCHE	Présentation du DIU Insulinothérapie automatisée	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Calendrier prévisionnel des CFVU pour 2021/2022**

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août					
1	Me	1	V	1	L	Toussaint	1	Me	1	S	Jour de l'an	1	Ma	1	V	1	D	Fête du travail	1	Me	1	V	1	L			
2	J	2	S	2	Ma		2	J	2	D		2	Me	2	S	2	L		2	J	(CFVU)	2	S	2	Ma		
3	V	3	D	3	Me		3	V	3	L		3	J	(CFVU)	3	D	3	Ma	3	V	3	D	3	Me			
4	S	4	L	4	J		4	S	4	Ma		4	V	4	V	4	L	4	Me	4	S	4	L	4	J		
5	D	5	Ma	5	V		5	D	5	Me		5	S	5	S	5	Ma	5	J	5	D	5	Ma	5	V		
6	L	6	Me	6	S		6	L	6	J	(CFVU)	6	D	6	D	6	Me	6	V	6	L	Pentecôte	6	Me	6	S	
7	Ma	7	J	7	D		7	Ma	7	V		7	L	7	L	7	J	7	S	7	Ma	7	J	(CFVU)	7	D	
8	Me	8	V	8	L		8	Me	8	S		8	Ma	8	Ma	8	V	8	D	Vict. 1945	8	Me	8	V	8	L	
9	J	9	S	9	Ma		9	J	9	D		9	Me	9	Me	9	S	9	L	9	J	9	S	9	Ma		
10	V	10	D	10	Me		10	V	10	L		10	J	10	J	10	D	10	Ma	10	V	10	D	10	Me		
11	S	11	L	11	J	Armistice	11	S	11	Ma		11	V	11	V	11	L	11	Me	11	S	11	L	11	J		
12	D	12	Ma	12	V		12	D	12	Me		12	S	12	S	12	Ma	12	J	12	D	12	Ma	12	V		
13	L	13	Me	13	S		13	L	13	J		13	D	13	D	13	Me	13	V	13	L	13	Me	13	S		
14	Ma	14	J	(CFVU)	14	D		14	Ma		14	V	14	L	14	J	(CFVU)	14	S	14	Ma	14	J	Fête nationale	14	D	
15	Me	15	V	15	L		15	Me	15	S		15	Ma	15	Ma	15	V	15	D	15	Me	15	V	15	L	Assomption	
16	J	(CFVU)	16	S	16	Ma	16	J	(CFVU)	16	D		16	Me	16	Me	16	S	16	L	16	J	(CFVU)	16	S	16	Ma
17	V	17	D	17	Me		17	V	17	L		17	J	(CFVU)	17	J	(CFVU)	17	D	17	Ma	17	V	17	D	17	Me
18	S	18	L	18	J	(CFVU)	18	S	18	Ma		18	V	18	V	18	L	Pâques	18	Me	18	S	18	L	18	J	
19	D	19	Ma	19	V		19	D	19	Me		19	S	19	S	19	Ma	19	J	(CFVU)	19	D	19	Ma	19	V	
20	L	20	Me	20	S		20	L	20	J	(CFVU)	20	D	20	D	20	Me	20	V	20	L	20	Me	20	S		
21	Ma	21	J	(CFVU)	21	D	21	Ma	21	V		21	L	21	L	21	J	21	S	21	Ma	21	J	21	D		
22	Me	22	V	22	L		22	Me	22	S		22	Ma	22	Ma	22	V	22	D	22	Me	22	V	22	L		
23	J	(CFVU)	23	S	23	Ma	23	J	23	D		23	Me	23	Me	23	S	23	L	23	J	(CFVU)	23	S	23	Ma	
24	V	24	D	24	Me		24	V	24	L		24	J	24	J	(CFVU)	24	D	24	Ma	24	V	24	D	24	Me	
25	S	25	L	25	J	(CFVU)	25	S	Noël	25	Ma		25	V	25	V	25	L	25	Me	25	S	25	L	25	J	
26	D	26	Ma	26	V		26	D	26	Me		26	S	26	S	26	Ma	26	J	Ascension	26	D	26	Ma	26	V	
27	L	27	Me	27	S		27	L	27	J	(CFVU)	27	D	27	D	27	Me	27	V	27	L	27	Me	27	S		
28	Ma	28	J	28	D		28	Ma	28	V		28	L	28	L	28	J	(CFVU)	28	S	28	Ma	28	J	28	D	
29	Me	29	V	29	L		29	Me	29	S		29	Ma	29	V	29	D	29	D	29	Me	29	Me	29	V	29	L
30	J	30	S	30	M		30	J	30	D		30	Me	30	S	30	L	30	L	30	J	30	S	30	Ma		
		31	D		31	V	31	L				31	J			31	M		31	D		31	Me				

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 avril 2021 transmis avec la convocation appelle une demande de modification : dans le premier paragraphe de la page 69, mettre entre guillemets la mention « remise en cause du travail de la direction ».

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021 ainsi modifié est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	4
Nombre de votants	25
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Présenté par Sandrine LABLANCHE
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

DIU Insulinothérapie automatisée

Dr Sandrine LABLANCHE
CFVU - 20/05/2021



Arrivée en soins courants des dispositifs de boucle fermée



DBLG1



Tandem Control IQ

**Remboursé au printemps
2021 (remboursement obtenu
avec des délais
inhabituellement courts)**

**Contribution majeure du
CHUGA-UGA au
développement de DBLG1**



Medtronic 780G en attente de remboursement

Arrivée en soins courants des dispositifs de boucle fermée

- Une grande attente des patients vis-à-vis du dispositif
- Seulement 10 équipes diabétologiques en France formées au dispositif
- **AUCUNE** formation proposée actuellement à l'échelon national
- Un besoin majeur de formation des équipes (diabétologues, IDE, diététiciennes) et diabétologues de ville, IDE des prestataire de santé



DIU Insulinothérapie automatisée

DIU Insulinothérapie automatisée

Objectifs pédagogiques :

L'objectif de la formation est l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur les thérapeutiques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ». Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de régulations glycémiques, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

• Identification du public cible :

En formation initiale, les étudiants préparant le DES d'Endocrinologie, Diabète, Nutrition, le DES de Pédiatrie.

En formation continue, les Médecins Endocrinologues-Diabétologues, les Médecins Pédiatres ayant validé les deux années les deux années du DIU de Diabétologie Pédiatrique, les titulaires du Diplôme d'Infirmier d'Etat, les titulaires du diplôme d'Etat de diététicien

DIU Insulinothérapie automatisée

Durée totale de la formation :

40h d'enseignement théoriques (18 cours magistraux, 22 Travaux dirigés) - 60h de stage

Enseignement à distance via visioconférence

Volume enseignements réalisés par enseignants locaux (PY Benhamou – S Lablanche) : 5 h

Coordinateur du DIU : Pr Éric Renard (Montpellier)

Evaluation : présentiel dans l'université de rattachement

Début souhaité : Novembre 2021, campagne de candidature en septembre et octobre 2021

Tarif unique pour toutes les universités

	TARIF 1 Formation initiale	TARIF 2 Formation Continue financée à titre personnel	TARIF 3 Formation Continue financée par un tiers
Montant droits d'inscription	360 €	1000 €	2000 €

Conclusion



Une innovation thérapeutique attendue des patients qui arrive en soins courants

Un besoin de formation accru des acteurs hospitaliers et de ville

Un positionnement et une présence nécessaire de l'Université Grenoble comme acteur de formation au vu de la place tenue sur le développement des dispositifs

David DECHENAUD : Quelles sont les universités concernées par ce DIU ?

Sandrine LABLANCHE : La plupart sont en train de faire les démarches de validation institutionnelle ; pour l'instant, les universités de Montpellier, Toulouse, Paris et Strasbourg ont confirmé le déploiement de ce diplôme.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Cet enseignement à distance sera dispensé par plusieurs professeurs de différentes universités. Le modèle de visioconférence sera-t-il harmonisé ?

Sandrine LABLANCHE : Pour l'instant, nous imaginons fonctionner avec Zoom.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

La création du DIU Insulinothérapie automatisée est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	4
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DIU Insulinothérapie automatisée.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
→ Présenté par Marc ODDON
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

Présentation DAEU Sonate



Marc ODDON VP FCA et IP

Le DAEU: Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

- Destiné aux personnes ayant interrompu leurs études (2 ans) sans avoir le baccalauréat et qui veulent :
- **reprendre des études supérieures** dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi
- acquérir un diplôme leur permettant de passer des **concours administratifs**
- obtenir un diplôme attestant de leur niveau de **culture générale**

Organisation du DAEU

- Deux options et 4 matières minimum (2 obligatoires et 2 optionnelles) correspondant au minimum à 225 heures :
 - **option A : littéraire, juridique (Valence, Grenoble)**
 - français (littérature et civilisations)
 - langues vivantes (Anglais)
 - **option B : scientifique (Grenoble)**
 - français (texte argumentatif, compréhension écrite, résumé de texte, discussion)
 - Mathématiques
- Les matières optionnelles peuvent différer selon les universités : histoire, géographie, mathématiques, etc.

Les effectifs à l'UGA

	20/21	19/20
DAEU A Grenoble	56	61
DAEU A Valence	23	27
DAEU A Sonate	50	41
DAEU B Grenoble	25	43
DAEU B Sonate	16	4
TOTAL	170	176

Le projet IDEFI-N SONATE*

*Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale

- Vise l'insertion de publics défavorisés dans le système d'enseignement supérieur par des préparations au DAEU, basées sur l'utilisation du **numérique et du tutorat à distance**.
- Candidature IDEFI-N (depuis 2014) regroupant 11 universités, porté nationalement par la fondation UNIT.
- UGA membre du consortium Lauréat en 2016 :
 - **Apport en Langues** (Innova, recherche, ...) et **responsabilité de la rédaction et de la mise en ligne du module d'Anglais** du DAEU qui a été réalisé en fin 2018.
 - Depuis 2017 : **expérimentation et déploiement prévu en site carcéral** par Mireille Baurens

Le partenariat

- Notre appartenance à Sonate répond ainsi à trois exigences :
 - **proposer** des dispositifs d'enseignement à distance (DAEU A et B entièrement à distance)
 - **diffuser et mutualiser** les ressources innovantes des programmes ANR.
 - **inventer** des propositions de formation en particulier pour les publics empêchés (dans ce cas, les détenues).

Les opportunités

- Bénéficiaire de l'expérience d'un consortium sur le tutorat et la formation en ligne (méthodes de développement, contrats d'auteurs, ressources partagées, etc...)
- Bénéficiaire de ressources numériques de qualité sur l'ensemble du programme DAEU (A et B), permettant l'hybridation des parcours et le renforcement d'acquis.
- Déploiement des formations en milieu carcéral

Pour approbation en CFVU

Les universités partenaires Sonate prennent en compte depuis novembre 2020, deux notes pour la délivrance du diplôme : une note de CC (=moyenne des notes obtenues en DM, en classe inversée et à l'examen blanc) et une note d'examen final.

L'UGA souhaite appliquer cette même règle pour les stagiaires du DAEU Sonate.

Pour approbation:

=> Modification au niveau des MCC et du RDE pour prise en compte des notes obtenues en Contrôle continu par matière pour le calcul de la délivrance du diplôme du DAEU (en plus de la note obtenue à l'examen final.) pour l'année en cours 20/21

- Délibérations -

Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate

Les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	4
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
→ Présenté par José LABARERE
- 6. Questions diverses**

**Capacités d'accueil en deuxième année du
premier cycle des études de médecine,
odontologie, pharmacie et maïeutique,
à la rentrée universitaire 2021-2022**

Arrêté du 5 mai 2021

(annexes 1-5)

Capacités d'accueil globales en 2 ^{ème} année du premier cycle des études de santé	472
Capacités d'accueil en 2 ^{ème} année du premier cycle des études de MMOP hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES	242
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine	125
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en odontologie	11
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie	72
Nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en maïeutique	22

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2021-2022, hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES



	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2021-2022, hors nombres de places attribuées au titre de la dernière année de PACES

RÉPARTITION DES 242 PLACES SOUMISE AU VOTE DE LA CFVU					
	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

Limite de répartition
70 % PASS
30 % LAS
fixée par un arrêté

Conforme à la répartition habituelle entre Médecine et Pharmacie

Financement régional :
nombre de places défini par la Région

Pas d'odontologie
à Grenoble : places octroyées
par l'Université de Lyon

PRINCIPE DE FONGIBILITÉ SOUMIS AU VOTE DE LA CFVU
Si des places de PASS, LAS 1, LAS 2-3 restent vacantes à l'issue des jurys, possibilité de les basculer dans un autre de ces 3 parcours.

Effectifs d'étudiants autorisés à poursuivre en 2^{ème} année du premier cycle des études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique (hors IFMK)

Etudiants doublants PACES	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Inscrits, <i>n</i>	420	455	461	432
Classement en rang utile ≥ 1 filière, <i>n</i> (%)	233 (55,5)	239 (52,5)	230 (49,9)	230 (53,2)

Etudiants néo-bacheliers	2017-2018	2018-2019	2019-2020	PASS + LAS1
Inscrits, <i>n</i>	1079	1125	1003	1303 + 382*
Classement en rang utile ≥ 1 filière, <i>n</i> (%)	124 (11,5)	118 (10,5)	128 (12,8)	168 + 56 (13,3)

* dont 45 candidats à une admission en 2^{ème} année MMOP

Effectifs d'étudiants autorisés à poursuivre en 2^{ème} année du premier cycle des études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique (hors passerelles, IFMK, et hors UE)

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
2019-2020	200	97	37	17	351
2020-2021*	286	131	36	19	472
Evolution	+43%	+35%	-2%	+12%	+34%

* Etudiants venant de PACES + PASS + LAS1 + LAS2-3

Jennifer BUYCK : Pourquoi l'effectif de Maïeutique baisse-t-il d'une place par rapport à l'année dernière ?

José LABARERE : Le numerus clausus régional de la filière Maïeutique était de 37 places. Les années précédentes, un étudiant Passerelle était accueilli en plus de ce numerus clausus. Suite à une incompréhension, le ministère a retenu qu'il s'agissait de 37 places incluant la Passerelle. S'il reste des places en 2^e année de MMOP ainsi que des candidats pour les parcours PASS ou LAS de Maïeutique, nous essaierons de proposer une place supplémentaire afin d'avoir 38 places dont celle de Passerelle.

Jennifer BUYCK : Il n'y a pas d'augmentation d'effectif pour Maïeutique alors que c'est le cas des autres formations.

José LABARERE : La formation de Maïeutique, comme celle de Kinésithérapie, est financée par la Région, laquelle n'a pas souhaité augmenter le nombre de places. Cette profession étant saturée dans la région, et les élèves sages-femmes de Grenoble devant généralement s'expatrier, la question de réduire le numerus clausus de Maïeutique se pose depuis plusieurs années.

David DECHENAUD : Nous sommes dans une période transitoire, avec la fin de la PACES et l'arrivée des étudiants inscrits en PASS et en LAS. Le ministère a dû garantir aux doublants de PACES une possibilité de poursuite d'études à la hauteur de la moyenne de réussite des dernières années. Afin de ne pas défavoriser les étudiants de l'ancien système et du nouveau système, il a fallu procéder à des calculs précis. L'augmentation significative des capacités d'accueil génère de nouveaux besoins d'encadrement dans les instituts et les facultés concernés.

Zineb SIMEU-ABAZI : Qu'entendez-vous par Passerelle ? S'agit-il par exemple des étudiants passant de LAS au Parcours des Écoles d'Ingénieurs de Polytech (PEIP C) ? Ces étudiants peuvent-ils par la suite

candidater pour des études de Médecine ?

José LABARERE : Les Passerelles existent depuis de nombreuses années. L'arrêté de novembre 2019, relatif à cette réforme, prévoit de maintenir encore un pourcentage de 5 % de Passerelle. Il s'agit de permettre aux étudiants ayant un titre ou un grade de master, de doctorat ou d'ingénieur, d'intégrer une formation médicale. Cette année, nous avons reçu environ 60 candidatures Passerelle en Médecine, pour une dizaine de places.

Zineb SIMEU-ABAZI : Auriez-vous les dates des jurys ? Apparemment, il y aura une deuxième session cette année pour les PASS.

José LABARERE : Nous sommes dans l'attente de la délibération de la CFVU ; un premier jury sera publié très rapidement pour les PASS et les LAS.

- Délibérations -

Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3

Il est proposé de soumettre au vote de la commission la répartition et le principe de fongibilité suivants :

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	41	10	5	168
LAS 1	36	15	3	2	56
LAS 2-3	13	3	1	1	18
Total	161	59	14	8	242

PRINCIPE DE FONGIBILITÉ

Si des places de PASS, LAS 1, LAS 2-3 restent vacantes à l'issue des jurys, possibilité de les basculer dans un autre de ces 3 parcours.

La répartition en seconde année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3, et le principe de fongibilité sont soumis au vote :

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	3
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition en seconde année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3, et le principe de fongibilité.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 avril 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DAEU A et B Sonate**
- 5. Approbation de la répartition en seconde année de MMOP entre PASS, LAS 1 et LAS 2,3**
- 6. Questions diverses**

Yasmine TOUHAMI a transmis 4 questions au Vice-président Formation et Vie étudiante en amont de la séance :

1. « Mme Vidal a évoqué un retour de 50 % des étudiants en présentiel dès le mercredi 19 mai. Ce présentiel pourrait notamment servir à organiser des sessions de préparation en vue des rattrapages. Je voulais savoir s'il était prévu de faire un point là-dessus afin de savoir si cela est prévu chez nous. »

Le Vice-président Formation et Vie étudiante indique que depuis le 3 mai, l'UGA est de nouveau autorisée à tenir un certain nombre d'activités en présentiel, en respectant la jauge de 20 % des capacités d'accueil et celle de 50 % des salles. Une circulaire du ministère a confirmé cette semaine la possibilité d'un retour en présentiel à 50 % des capacités d'accueil, en conservant la limite de 50 % d'occupation des salles. Cela va permettre d'organiser les examens en présentiel dans de meilleures conditions et d'accueillir les étudiants pour des enseignements et la préparation des secondes sessions. En cette période de l'année, le taux de 50 % des capacités d'accueil devrait permettre d'accueillir l'ensemble des étudiants qui le souhaitent.

2. « Les stages, qui représentent une étape importante dans le cursus des étudiants notamment en termes d'insertion professionnelle, ont été impactés par la pandémie de Covid-19. La recherche de stage étant déjà compliquée en temps normal, les étudiants ont dû faire face aux conséquences de la Covid-19 sur les offres de stages, les modalités de stages et parfois se retrouvent sans stages. Avez-vous des retours des composantes par rapport à l'impact de la pandémie sur les stages (pour l'année dernière et cette année) ? Est-ce que des enquêtes ont été menées à ce sujet ? »

Le Vice-président indique qu'aucune enquête n'a été réalisée. L'année 2020/2021 est différente de l'année précédente : un plus grand nombre

d'acteurs du monde socio-économique peuvent accueillir des stagiaires car ils ont anticipé les conditions dans lesquelles ces stages pourraient avoir lieu. L'UGA a reporté la fin de l'année universitaire pour permettre aux stages de se dérouler après fin octobre. Par ailleurs, lorsqu'il est avéré qu'un stage ne peut pas avoir lieu, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences adaptées à la situation sanitaire prévoient la possibilité de neutraliser la prise en compte de ce stage dans les relevés de notes. Il est un peu tôt pour savoir si beaucoup d'étudiants rencontrent des difficultés pour leur stage, mais il est certain qu'aucun étudiant ne sera privé de l'obtention de son année universitaire parce qu'il n'a pas pu réaliser de stage en raison de la pandémie. Il est possible de voir le nombre de stages neutralisés sur Apogée ; pour avoir un bilan des mesures d'accompagnement et des adaptations qui ont pu être mises en place, il faudrait faire une enquête auprès des composantes, une fois que les équipes auront du temps à consacrer à cela. Il est arrivé, dans certaines situations particulières, que des promotions entières ne parviennent pas à trouver de stage ; les composantes concernées se sont mobilisées pour s'efforcer de débloquer ces situations.

Florence COURTOIS : La cellule stage de la DOIP peut répondre à beaucoup de questions des étudiants et les accompagner dans leur recherche de stage. Le nombre de conventions de stages a globalement augmenté par rapport à l'année dernière, tout comme le nombre d'organismes accueillants des stagiaires. Je pense qu'il y a des situations assez contrastées. Par ailleurs, des stages d'excellence ont été proposés et n'ont pas forcément trouvé preneurs à ce jour. Le catalogue des stages et beaucoup d'autres outils sont à votre disposition.

3. « Est-ce que le contrôle d'assiduité en cours obligatoires et TD en distanciel est toujours suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance ? »

Le Vice-président Formation et Vie étudiante confirme que la dispense d'assiduité est valable pour l'année universitaire complète. L'absence d'assiduité n'entraînera donc pas de défaillance aux examens ni d'incidence sur les bourses délivrées par le CROUS.

4. « Je voulais également aborder le sujet des absences des étudiants lors des examens et cours obligatoires. Nous avons convenu en début d'année que les étudiants cas contact et positifs à la Covid-19, ne pouvant se présenter aux examens, ne seraient pas déclarés défaillants. Des modalités de contrôle alternatif ont été mises en place et nous avons la garantie que l'étudiant n'irait pas directement en seconde session. Je vous remercie d'avoir défendu ces modalités qui représentent un changement important dans le traitement des étudiants absents en examen ou en TD. Hors crise sanitaire, des situations souvent injustes et dures pour les étudiants absents (absence justifiées) à des examens ont été reportées. A titre personnel, je pense que la gestion des absences mérite d'être revue. La souplesse et l'adaptabilité en vigueur lors de la pandémie doivent être pérennisées afin de permettre à chaque étudiant (ayant une absence justifiée) des examens équitables et adaptés, notamment à travers l'organisation de sessions spéciales. Ainsi, je voulais savoir si des réflexions dans ce sens ont déjà été menées et si nous pouvions en discuter. »

Le Vice-président indique que l'UGA avait attiré l'attention du ministère sur le fait qu'il y avait une différence de traitement entre un étudiant atteint du covid et un étudiant souffrant d'une autre maladie. Le ministère avait répondu que d'une part la législation était particulière, et que d'autre part les étudiants cas contact covid étaient isolés par décision de l'autorité publique, et subissaient donc une contrainte particulière impliquant un traitement spécifique. En l'absence de textes spécifiques à l'avenir, tels que l'état d'urgence, il y aurait une

problématique d'égalité de traitement des étudiants pour les examens. Cette question se pose déjà aujourd'hui mais est en partie résolue par le fait que les jurys d'examens doivent comparer les sujets donnés en session 1, 1 bis, 2 et 2 bis. Il y aurait également une problématique de charge pédagogique : conception des sujets, surveillance, organisation, rallongement de l'année universitaire, etc. Par ailleurs, cela poserait la question de la définition des absences reconnues comme justifiées : maladie, salariat, etc. La seconde session est peut-être stigmatisante : l'étudiant peut avoir échoué à la première session, comme il peut ne pas avoir pu la passer pour des raisons légitimes. Le contrôle continu intégral augmente le nombre d'évaluations, les lisse dans la durée, et permet d'éviter le « tout ou rien » induit notamment par le contrôle terminal intégral. La question des absences justifiées se posera sans doute à l'ensemble des universités. Il paraît en tous cas difficile de demander aujourd'hui aux enseignants et aux équipes administratives d'organiser de manière pérenne 3 ou 4 sessions d'examens.

Yasmine TOUHAMI : Ces modalités existent pour les sportifs de haut niveau. Nous pourrions nous en inspirer pour voir ce qu'il est possible de faire au regard de toutes les problématiques que vous soulevez.

David DECHENAUD : Il existe effectivement des textes nationaux pour les sportifs de haut niveau prévoyant des règles particulières. Les plans d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) peuvent également conduire à l'aménagement des épreuves et de leurs modalités. Ces situations font l'objet d'un encadrement particulier, et la généralisation n'est prévue par aucun texte. On peut également s'interroger sur ce que recouvre la notion de public à besoins spécifiques : un étudiant salarié a aussi besoin d'un aménagement d'emploi du temps. C'est la quantité de travail que cela implique qui m'incite à avoir une approche prudente de ce sujet.

Les élus de la CGT et de la FSU ont transmis une question au Vice-président Formation et Vie étudiante en amont de la séance : « Concernant la rentrée 2021, quels moyens sont/peuvent être mis en œuvre (moyens humains, financiers, techniques), et comment anticiper cette rentrée pour qu'elle se passe dans les meilleures conditions ? »

Le Vice-président Formation et Vie étudiante indique que selon les annonces publiques, la prochaine rentrée se déroulera dans des conditions normales. Néanmoins, les étudiants viennent de passer une ou deux années universitaires très particulières ; les enseignants n'ont pas pu les accompagner comme ils l'auraient souhaité. De plus, les conditions de rentrée sont toujours soumises aux aléas liés à l'évolution de la crise sanitaire. Dans un souci d'anticipation, l'UGA met en place un tutorat post-covid : recrutement de tuteurs et de parrains et marraines, préparation d'un module pour les former. Dans l'attente de savoir si le ministère autorise le report de la part du budget non utilisée pour le tutorat covid, ce tutorat post-covid est actuellement organisé sur les fonds de l'établissement. Par ailleurs, l'UGA a mis en place un dispositif de vaccination pour les étudiants et les personnels, sans condition d'âge et d'état de santé. Le dispositif informatique va également être renforcé : la maintenance des ordinateurs portables prêtés aux étudiants va être assurée par une société pour décharger la DGD SI de ce travail conséquent compte tenu du volume de machines déployées.

Un groupe de travail a été mis en place par la Conférence des présidents d'université (CPU) pour préparer la prochaine rentrée. Certains membres du groupe souhaitent s'organiser dans la perspective d'une rentrée en 100 % présentiel, quitte à assumer le risque de devoir dégrader ce taux sur injonction du ministère. D'autres préféreraient débiter l'année avec une jauge à 50 %, qui serait augmentée si la situation sanitaire reste stable. Il faut expliquer au ministère la nécessité d'accueillir les étudiants le plus possible en présentiel : il en va de la qualité des enseignements, de la qualité des conditions de travail des enseignants, et de celle de

l'insertion professionnelle des étudiants. Il faut en même temps préparer une potentielle rentrée avec une reprise partielle du présentiel. L'UGA dispose d'autotests, et sera très attentive aux événements de rentrée dans les grands amphithéâtres. Une réunion avec les directeurs de composantes va se tenir prochainement pour déterminer comment viser le 100 % présentiel tout en ne mettant pas en difficulté les équipes si les modalités de rentrée étaient dégradées.

Gwenaël DELAVAL : Il y a des choses à mettre en œuvre techniquement pour permettre au maximum le retour des étudiants et des personnels en présentiel, notamment l'installation de capteurs de CO2 mesurant le brassage de l'air. Ce type de technique a-t-il été envisagé à l'UGA ?

David DECHENAUD : Oui ; cela ne faisant pas partie de mon périmètre, je n'ai pas de réponse à vous apporter dans l'immédiat mais je me renseignerai auprès de la Direction de la prévention des risques. L'utilisation de ces capteurs est préconisée dans la dernière circulaire du ministère.

Gwenaël DELAVAL : La crise sanitaire nous a contraints à organiser les enseignements en distanciel. Dans certaines universités, on remarque des volontés de conserver certains enseignements à distance pour des raisons budgétaires, et notamment de manque de locaux. Nous souhaitons avoir l'engagement clair de la Présidence de l'UGA qu'une fois la crise sanitaire terminée, il n'est pas question de rester en enseignement à distance ou hybride – soit dans des conditions de travail et d'études dégradées pour les personnels et les étudiants – et que tout sera fait pour revenir en présentiel, malgré les contraintes budgétaires et de locaux déjà présentes avant la crise sanitaire.

David DECHENAUD : Nous nous y engageons. Il n'est pas question pour l'équipe politique de l'UGA de maintenir un système d'enseignement hybride ou distanciel qui ne serait pas imposé par le ministère. Il pourrait

y avoir un usage de l'hybridation – jamais imposé, pour élargir l'offre des ETC proposée aux étudiants de Valence et pour mettre en place des « mobilités virtuelles » dans le cadre de l'internationalisation dite « at home », dans un but écologique et non économique. Les collègues ne seront jamais contraints de délivrer leurs cours en hybride ou en distanciel. Certaines choses positives pourraient être déduites des modalités pédagogiques adaptées à la crise sanitaire, mais nous n'avons jamais fait ce travail car nous craignons que cela soit interprété comme la volonté de maintenir des modalités de travail dégradées. De même, nous n'avons jamais classé les enseignements selon un ordre de priorité de ce qui devrait être maintenu en présentiel et de ce qui pourrait être facilement basculé en distanciel. Certains collègues m'ont sollicité pour l'établissement d'un plan de continuité d'activité dans l'hypothèse où nous serions amenés à faire face à un nouveau confinement. Cette perspective est intéressante, car je pense que la question de la dématérialisation ne se pose pas de la même manière pour un CM, un TD ou un TP, mais s'engager dans cette démarche nous paraît à ce stade un mauvais signal à envoyer à notre tutelle.

Gwenaël DELAVAL : Beaucoup de choses dont vous parlez méritent débat et réflexion. Peut-on revenir sur la mise en place des listes de diffusion pour les étudiants et les doctorants ?

David DECHENAUD : Le Président s'engage à ce que la mise en œuvre de ces listes de diffusion soit effective d'ici la fin de l'année universitaire.

Virginie ZAMPA : La section disciplinaire se remet en place ; comme d'habitude, il y a beaucoup de problèmes de plagiat. Je n'ai pas trouvé de charte anti-plagiat à l'échelle de l'UGA, alors qu'il en existe à la Faculté de Droit, à l'IFSI, etc. Il me semblerait intéressant d'établir une charte commune, un modèle général pour l'UGA que chaque composante

pourrait enrichir pour répondre à ses besoins spécifiques.

David DECHENAUD : Je pense qu'il s'agit moins de définir le plagiat ou de se mettre d'accord sur son périmètre et les sanctions, que d'informer les étudiants de ce qu'est le plagiat car certains d'entre eux l'ignorent. Avant de les sanctionner, il me semble important de leur expliquer sur le plan méthodologique ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Cela participe de leur formation. L'objet de la charte n'est pas tant son contenu que sa diffusion, et l'explication aux étudiants de ce qu'est le plagiat et des raisons pour lesquelles il ne faut pas plagier. Je peux interroger les pratiques de toutes les composantes au niveau de l'EPE pour savoir ce qui existe et voir les possibilités d'amélioration. La section disciplinaire peut mettre en œuvre une procédure simplifiée pour les cas de plagiat.

Virginie ZAMPA : Il y a des étudiants qui ne savent pas ce qu'est le plagiat. Je pense qu'ils sont davantage informés à ce sujet au niveau master, mais pour les étudiants de licence et les étudiants étrangers, il y a un vrai travail d'information à faire globalement au niveau de l'UGA. Pourrait-on travailler sur ce sujet en commission pédagogique ?

David DECHENAUD : Bien sûr, nous pourrions faire un tour d'horizon de ce qui existe et de la manière dont l'information est diffusée.

La séance est levée à 18h.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 15 avril 2021
- 2a – Création du DIU Insulinothérapie automatisée
 - 2b – RDE
 - 2c – Enseignements
 - 2d – Grille de calcul du coût
- 3a – RDE DAEU A et B Sonate
 - 3b – MCC